

--	--

(si plusieurs écoles ou établissements sont concernés inscrivez la liste complète et précisez quelle école ou quel établissement pilote l'action)

INTITULE DE L'ACTION :

Mise en place d'un dispositif d'apprentissage autodirigé en langues étrangères.

PERSONNE-CONTACT/ ANIMATRICE DE L'ACTION :

Nom : Mendez

Prénom : Catherine

Statut : enseignante

- Téléphone : 03 83 90 83 30 (lycée)

- Télécopie :

- Mèl : cathymendez@free.fr

DECRIEZ VOTRE PROJET D'EXPERIMENTATION

1- Court descriptif de l'action (développement en cours ou encore à initier, méthodologie, calendrier)

Le projet d'expérimentation vise à mettre en place un dispositif d'apprentissage autodirigé de langues non-enseignées dans l'établissement. La méthodologie de l'autodirection en langues a été développée dans le cadre des travaux du Centre de Recherche et d'Applications Pédagogiques en Langues (CRAPEL) de l'Université de Nancy 2. Pour ces chercheurs, un dispositif d'apprentissage autodirigé vise à "offrir aux apprenants les conditions à la fois conceptuelles et matérielles pour qu'ils puissent apprendre sans se faire enseigner"¹. Pour que l'élève puisse devenir un apprenant autonome, deux conditions sont nécessaires : une structure de conseil (dont le rôle sera d'aider l'élève à développer sa capacité d'apprentissage) et la mise à disposition de ressources (idéalement dans le cadre d'un centre de ressources en langues). Dans le cadre d'un tel dispositif, l'élève apprendra donc à se définir un objectif d'apprentissage (langue et culture) en fonction de ses besoins individuels, à se choisir des supports appropriés et à accomplir des tâches d'apprentissage pertinentes (écouter, lire, mémoriser, traduire, écrire, pratiquer, observer, évaluer, comparer, ...).

Grâce à la collaboration de deux jeunes chercheuses en mastère de didactique des langues de l'Université Nancy 2, l'équipe pédagogique a pu expérimenter un premier dispositif d'autodirection en langues qui s'est limité à une vingtaine d'élèves volontaires de premières et de terminales STI et BT. Les séances individuelles de conseil ont été prises en charge par ces deux étudiantes. Les résultats de leurs recherches feront l'objet de deux mémoires, l'un rendant compte du rôle de conseil dans l'apprentissage autodirigé et l'autre de l'autodirection comme alternative à l'enseignement des langues étrangères dans le secondaire. Cette collaboration avec l'Université Nancy 2 a permis à l'équipe pédagogique d'apprécier, d'une part, les premiers effets de l'expérimentation sur certains des élèves engagés dans le dispositif actuel tels que, par exemple, la reconnaissance de compétences plurilingues ou le développement de compétences d'apprentissage transversales et transférables d'une langue à l'autre, et de constater, d'autre part, les difficultés liées notamment à la mise en place des séances individuelles de conseil.

A la rentrée 2007, nous souhaiterions mettre en place un dispositif d'apprentissage autodirigé en langues à destination des élèves de secondes volontaires du lycée professionnel et technologique. La structure de conseil envisagée inclura des séances de conseil individuelles et collectives. Le Portfolio Européen en Langues permettra aux élèves engagés dans le dispositif d'auto-évaluer les compétences en langues atteintes à la fin de chaque trimestre. Ces compétences seront également évaluées sommativement selon les niveaux et les critères d'évaluation définis par le Cadre Européen de Référence en Langues. En fonction des résultats obtenus et des moyens humains et matériels mis à disposition, le dispositif pourra être étendu aux autres élèves au cours des années suivantes.

2- Durée prévue de l'action

La durée prévue de l'action est de 3 ans à compter de la rentrée 2007.

3- Public concerné (classes ou élèves, caractéristiques, spécificités, etc.)

Tous les élèves et étudiants de toutes les sections de l'établissement sont potentiellement concernés par le projet d'expérimentation envisagé.

4- Quel objectif principal vous donnez-vous ?

L'objectif principal de l'expérimentation est d'aider les élèves et les étudiants de l'établissement à devenir des apprenants en langues compétents et ouverts aux langues et aux cultures étrangères.

¹ Gremmo 2000 : 74 Acquisition des langues étrangères : implications conceptuelles et méthodologiques de l'auto-direction de l'apprentissage, Rapport de synthèse de recherches, Université Nancy 2.

5- A quels problèmes, à quelles attentes répondez-vous ?

Actuellement seuls l'allemand et l'anglais sont enseignés dans l'établissement et de nombreux élèves du lycée se voient contraints d'abandonner l'apprentissage des autres langues. En mars 2007, une enquête menée auprès de 211 élèves de secondes BEP et de premières STI, BT et BAC PRO indique qu'un tiers de ces élèves (soit 71 élèves) souhaiterait pouvoir apprendre une langue autre que l'allemand ou l'anglais. Pour la majorité de ces élèves, il s'agit de poursuivre l'apprentissage d'une langue initiée à l'école ou dans le cadre familial. Pour d'autres élèves, un tel dispositif serait l'occasion de s'initier à une nouvelle langue étrangère (le japonais et le mandarin essentiellement mais aussi le russe ou le polonais).

La mise en place d'un dispositif d'autodirection permettrait aux élèves qui le souhaitent de poursuivre leur apprentissage dans la langue de leur choix et aiderait à préparer ceux qui se présentent à des épreuves de langues autres que l'anglais et l'allemand. Les élèves engagés dans le dispositif devraient également développer des compétences transversales et transférables d'une langue à l'autre. Enfin, le dispositif devrait favoriser l'ouverture aux langues et aux cultures étrangères au sein de l'établissement. Cette attitude d'ouverture repose sur des valeurs et des pratiques aussi diverses que la valorisation du plurilinguisme, le respect de l'altérité, la décentration, la curiosité, le goût du risque ou la mobilité (cette année, un séjour prévu en Allemagne a été annulé parce que de trop nombreux élèves ne voulaient pas être seuls dans leur famille d'accueil).

6-

EVALUATION DU PROJET

1- Quels effets, quels impacts de votre action envisagez-vous au terme de l'action ? au cours de l'action ?

C'est sur les attitudes et les compétences en langues des élèves que sont attendus les principaux effets à court et à long terme de la mise en place d'un dispositif d'apprentissage autodirigé en langues au sein de l'établissement :

- reconnaissance et développement de compétences plurilingues ;
- développement de compétences d'apprentissage transversales et transférables d'une langue à l'autre ;
- ouverture accrue aux langues et aux cultures étrangères.

2- Comment comptez-vous les évaluer ? Quels indicateurs comptez-vous retenir ?

Indicateurs numériques: nombre d'élèves poursuivant l'apprentissage d'une deuxième langue au lycée professionnel et technologique, nombre d'élèves se présentant dans le cadre des examens à une épreuve dans une langue autre que l'anglais ou l'allemand, résultats obtenus à ces épreuves de langues, nombre d'élèves ayant une expérience à l'étranger (séjours courts, longs et stages professionnels).

Des questionnaires et des entretiens élaborés et menés conjointement avec les chercheurs du CRAPEL / ATILF permettront également d'évaluer quantitativement et qualitativement les effets du dispositif : les élèves ont-ils atteint leurs objectifs dans la langue choisie ? Ont-ils le sentiment de progresser ? Ont-ils acquis des compétences transversales et transférables d'une langue à l'autre ? L'apprentissage d'une deuxième langue a-t-il eu un impact sur leur apprentissage de l'allemand ou de l'anglais ? Leurs représentations sur l'apprentissage des langues ont-elles changé ? Leurs pratiques ont-elles changé ? Ont-ils cherché à vivre des expériences interculturelles ? Se sentent-ils capables d'effectuer un séjour ou un stage professionnel à l'étranger ? Se sentent-ils capables d'apprendre n'importe quelle langue ?

3- Comment comptez-vous rendre compte de votre action ?

Il est possible de rendre compte de l'action dans le cadre d'une recherche-action qui sera menée par l'équipe des professeurs de langues de l'établissement et accompagnée par les chercheurs du CRAPEL / ATILF. Cette recherche-action fera l'objet de publications et de colloques (une participation est prévue au colloque *Méthodologies innovantes et alternatives en didactique des langues* qui se tiendra à l'Université Nancy 2 le 19 octobre 2007).

4- L'action a-t-elle déjà été aidée, soutenue, accompagnée ?

Le projet d'expérimentation s'inscrit dans le cadre du projet d'établissement ainsi que dans celui d'un plan global de rénovation de l'enseignement-apprentissage des langues étrangères initié au sein du lycée depuis la rentrée 2006. L'expérimentation est accompagnée par le CRAPEL / ATILF et soutenue par l'équipe administrative. Il est à noter que le dispositif actuel a également permis de créer une dynamique auprès d'enseignants d'autres disciplines bilingues ou compétents dans une langue spécifique (participation, par exemple, à des séances de conversation).

5- Quelle serait, selon vous, l'aide efficace pour permettre l'expérimentation ?

La stabilisation de l'équipe pédagogique actuelle est une des conditions de réussite de l'expérimentation dans la mesure où elle repose sur des pratiques professionnelles spécifiques. Des heures supplémentaires sont nécessaires pour que les enseignants puissent assurer les séances de conseil individuelles et collectives. Un budget minimal par langue doit pouvoir faciliter l'achat de ressources ainsi que la mise en place de séances (assurées par des assistants en langues ou des étudiants étrangers, par exemple) permettant la mise en pratique et l'évaluation des connaissances et des compétences linguistiques et culturelles atteintes par les élèves lorsque les

membres de l'établissement ne peuvent pas le faire ou que la communication par visioconférence n'est pas possible.

Une formation donnée par le CRAPEL faciliterait la mise en œuvre de l'action (5 jours répartis sur l'année scolaire).